

P2 RENDEZ-VOUS

8 juin : rencontre mutuelle

BRAVO

MARTIN FOURCADE

4 MÉDAILLES D'OR AUX CHAMPIONNATS DU MONDE D'OSLO ET 5^{ÈME} VICTOIRE CONSÉCUTIVE EN COUPE DU MONDE ! MGEN EST FIÈRE DE SOUTENIR CET IMMENSE CHAMPION ET DE VOIR TRIOMPHER LES VALEURS D'ENGAGEMENT, DE PERFORMANCE ET DE SOLIDARITÉ QU'ELLE PARTAGE AVEC LUI.



Résultat
des élections :
les 42 membres
du comité
de section



Mobilisons-
nous pour
le droit à
la santé



Mercredi 15
juin : forum
MGEN de la
retraite active

Participez à la rencontre mutuelle MGEN

Venez exprimer votre avis sur les sujets que vous souhaitez aborder : les nouvelles offres santé prévoyance, le rapprochement MGEN-HARMONIE MUTUELLE, la fusion MGEN-MGET...
Elisez vos délégués aux assemblées générales annuelles.

**LE MERCREDI
8 JUIN À 16 H 30**
SECTION MGEN
236, RUE DE PARIS À LILLE
en présence de Marc Tranchat,
vice-président national
de la MGEN



Bulletin de la section départementale du Nord de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale
236, rue de Paris CS 30427 59021 Lille cedex.

Directeur de la publication :
Martine DROMBY

Ont participé à ce numéro :
Anne-Sophie CANDELLIER,
Valérie DENEQUE, Stéphane DORCHIES, Martine DROMBY,
Michaël PITRE, Jeanick TACHEZ

Tirage : 56 000 exemplaires
Mai 2016

Imprimeur : Docapost DPS

Crédit photos : MGEN, Fotolia

Conception : Agence Linéal
03 20 41 40 76



UNE IMPRESSION
ÉCO-RESPONSABLE

Le bulletin est imprimé sur un papier issu de forêts durables, certifié PEFC ce qui signifie Program for the Endorsement of Forest Certification Schemes, c'est à dire Programme pour la Reconnaissance des Certifications Forestières. L'imprimerie Presses de Bretagne adhère au cahier des charges Imprim'Vert visant à réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie.



**AGENTS
PUBLICS,
NOTRE PROTECTION
SOCIALE
EST-ELLE
MENACÉE ?**



SOMMAIRE

3 ÉDITORIAL

4 SECTION MGEN NORD

- L'activité de votre section en 2015

6 VIE MILITANTE

- 2016-2018 : les 42 membres du comité de section

8 PRÉVENTION

- Je prends ma santé en main, je consulte www.MMMieux.fr
- Le bilan de santé,... j'y ai droit

10 PARTENARIAT

- Agents publics, votre protection sociale est menacée

11 SERVICES

- Forum MGEN de la retraite active

Du nouveau à la section du Nord

Vous avez été plus de 15 000 adhérents à voter pour élire le renouvellement du tiers sortant du comité de section. Grâce à vous, avec les huit candidats réélus, neuf nouveaux militants nous ont rejoints.

Le 27 avril, les quarante-deux membres du comité de section se sont réunis et ont élu un bureau fortement modifié suite aux départs de militants arrivés en fin de mandat. À cette occasion, la fonction de présidente m'a été confiée, et c'est à ce titre que j'ai le grand plaisir de m'adresser à vous pour la première fois. C'est un engagement très important auquel je souhaite apporter toute mon énergie et porter haut les valeurs de notre mutuelle.

Je tiens tout d'abord à remercier Jean-Paul Caboche qui, tout au long des six dernières années, a assumé la présidence avec la conviction et la fibre militante que chacun lui connaît. Un grand merci également aux membres sortants. Tout au long de leur mandat, ces militants bénévoles ont eu à cœur d'être des relais efficaces auprès des adhérents, sur le terrain, dans leur secteur de vie, comme dans les commissions dans lesquelles ils étaient très investis.

La nouvelle équipe en place (voir pages 6 et 7) aura à réfléchir et à vous informer sur les évolu-

tions majeures que va connaître notre mutuelle cette année encore, ainsi qu'en 2017.

Après 2015 avec la réflexion puis la mise en place depuis le 1^{er} janvier de la nouvelle gamme d'offres et de la fusion avec la mutuelle Environnement et Territoires (MGET), voici 2016 et le rapprochement en cours avec Harmonie Mutuelle par la constitution d'une union mutualiste de groupe (UMG) ; la réorganisation opérationnelle de la structure dénommée « Ambition réseaux » en phase d'expérimentation ; la préparation du nouveau référencement prévu en 2017, sujet de tous les dangers. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Le 8 juin se tiendra l'assemblée départementale qui s'organisera en deux temps :

- l'assemblée générale de section de vote, occasion pour vous d'élire vos représentants aux assemblées générales des 6 et 7 juillet à Paris ;
- la rencontre mutuelle, devenue depuis quelques années un temps d'échanges où chacun peut s'exprimer et participer ainsi activement à la vie démocratique du groupe MGEN.

**Vous y êtes cordialement invités.
Nous vous y attendons nombreux !**



Martine DROMBY
Présidente de la section
MGEN du Nord



Section départementale de LILLE

236, rue de Paris,
métro « Mairie de Lille »
Ouvert du lundi au
vendredi de 9 heures
à 17 h 30 sauf le lundi,
ouverture à 10 heures

Espace Mutuel de VALENCIENNES

3, avenue
du Maréchal Foch
Ouvert du lundi au
vendredi de 9 h 15
à 17 h 45 sauf le mardi,
ouverture à 10 h 15

Espace Mutuel de DUNKERQUE

92, boulevard
Alexandre III
Ouvert du lundi au
vendredi de 9 h 30 à
18 heures sauf le jeudi,
ouverture à 10 h 30



sd059@mgen.fr



MGEN, 236, rue de Paris
CS 30427 - 59021 LILLE cedex



03 20 12 39 40



3676

**Service gratuit
+ prix appel**

Depuis le 1^{er} octobre 2015, vous pouvez nous contacter par téléphone au numéro 3676 sans aucun surcoût, quels que soient votre opérateur, votre appareil (fixe ou mobile) et votre forfait téléphonique. Jusqu'à présent, si MGEN n'appliquait pas de surtaxe, les opérateurs étaient libres d'en appliquer une. La nouvelle réglementation nous permet désormais de contraindre les opérateurs à respecter le tarif d'appel local que nous avons choisi.

L'activité de votre section en 2015

LA SECTION
DÉPARTEMENTALE
DU NORD COMPTE

107 593

adhérents au groupe
MGEN dont :

62 269

membres participants **+0,4%**

15

membres participants
associés

40 526

membres bénéficiaires

4 783

adhérents à MGEN Filia **+0,9%**

Les prestations santé

Montant des prestations versées en Sécurité sociale : **126 248 363 € +5%**

Montant des prestations MGEN complémentaires à la Sécurité sociale :

46 177 098 € +2,1%

- maladie : **24 732 528 € +0,4%**
- hospitalisation : **8 815 561 € +2,2%**
- dentaire : **6 756 651 € +3,1%**
- optique : **5 872 175 € +9%**



Les prestations spécifiques MGEN

Aide à la maternité

795 bénéficiaires : 127 200 €

Prestation de 160 € versée à la naissance d'un enfant mutualiste.

Allocations journalières

1 503 bénéficiaires : 4 757 511 €

Concernent les membres participants en arrêt de travail pour maladie avec perte de salaire.

Allocation d'invalidité

385 bénéficiaires : 1 414 933 €

Concernent les membres participants mis à la retraite pour invalidité.

Handicap

641 bénéficiaires : 245 554 €

Concernent tous les mutualistes de moins de soixante ans gravement atteints dans leur intégrité physique ou psychique.

Montant variable selon l'autonomie restante et les ressources.

Perte d'autonomie

- **Aide à domicile** (aide ménagère ou travailleuse familiale), **914 bénéficiaires** : 384 615 €
Concernent tous les mutualistes actifs en arrêt de travail et les retraités en perte d'autonomie (hors GIR 3 et GIR 4).

Participation variable (de 5 € à 14 € de l'heure).
Le nombre d'heures maximum pouvant être attribué est de vingt par mois.

- **Dépendance** : **323 bénéficiaires**, 127 500 €
Concernent tous les mutualistes de plus de soixante ans dont l'autonomie est gravement et durablement réduite par la maladie, le handicap ou le vieillissement, sauf GIR 1 et GIR 2. Montant variable selon le degré de perte d'autonomie et les ressources.
- **Dépendance totale** : **227 bénéficiaires**, 305 594 €
Concernent les mutualistes (tout âge) dont la perte d'autonomie est évaluée GIR 1 ou GIR 2.
Allocation mensuelle de 120 € complétée par une allocation annuelle de 500 € en cas de maintien à domicile.



- **Perte temporaire d'autonomie : 54 bénéficiaires,** 51 200 €

Concerne les membres participants et bénéficiaires conjoints actifs. Prestation de 400 € par trimestre, dans la limite de quatre trimestres par pathologie (liste limitative) ou accident.

- **Aide au mutualiste aidant : 48 bénéficiaires,** 15 746 €

Concerne les mutualistes qui s'occupent d'un proche à domicile en situation de dépendance totale (GIR 1 ou 2). Prestation jusqu'à 500 € par an en fonction des ressources.

Soins coûteux

- **5 456 bénéficiaires,** 394 959 €

Concernent tous les mutualistes ayant un reste à charge important sur des soins médicalement justifiés mais peu ou pas remboursés par la sécurité sociale. Les soins concernés font l'objet d'une liste limitative.

Montant variable, fixé par le médecin-conseil de MGEN.

Solidarité

- **Aide exceptionnelle : 62 bénéficiaires,** 58 722 €
Aide plafonnée à 1 000 € et sans contrepartie destinée à satisfaire des besoins de première urgence pour les mutualistes se trouvant dans une situation difficile et imprévisible.
- **Prêt social ou avance spéciale : 18 bénéficiaires,** 13 173 €

Prêt plafonné à 2 000 € et destiné à faire face à un problème financier important dû à un événement grave et imprévisible.

Avance spéciale plafonnée à 3 000 € accordée en cas d'attente d'une régularisation financière par l'administration.

Orphelinat

- **525 bénéficiaires :** 382 758 €

Concerne les enfants membres bénéficiaires de moins de vingt-huit ans au décès de l'un de leurs parents.

Montant variable selon l'âge et les ressources.

Prestation frais funéraires

- **448 bénéficiaires :** 358 133 €

Concerne tous les mutualistes. Prestation de 800 € versée à la personne qui a réglé les frais d'obsèques.

Prestation invalidité décès

- **573 bénéficiaires :** 2 859 548 €

Concerne le membre participant en invalidité permanente et absolue ou décédé. Dans ce dernier cas, la prestation est versée aux personnes désignées par celui-ci ou, à défaut, à celles mentionnées sur la liste type des bénéficiaires.

Capital pouvant atteindre 85 % de l'assiette utilisée pour le calcul de la cotisation MGEN des douze derniers mois.



**RETRAITÉ OU ACTIF,
VOUS ÊTES EN LÉGÈRE
PERTE D'AUTONOMIE
OU TEMPORAIREMENT
IMMOBILISÉ ?**

**VOUS POUVEZ
BÉNÉFICIER D'UNE
PARTICIPATION
FINANCIÈRE SUR
L'INTERVENTION
D'UNE AIDE
À DOMICILE
AGRÉÉE MGEN**

**RENSEIGNEZ-VOUS
AUPRÈS DE
VOTRE SECTION
DÉPARTEMENTALE
OU PAR TÉLÉPHONE**

3676

**Service gratuit
+ prix appel**

Les offres MGEN

Adhésion

- **2 049** adhésions aux offres globales MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE
- **337** adhésions à EFFICIENCE SANTÉ

Habitat

- **138** prêts installation PIMC
- **1 252** acquisitions immobilières assurées par MGEN
- **315** garanties caution acquisition

Prévoyance

- **82** compléments décès RASSURCAP SOLUTIONS
- **70** MGEN COMPLÉMENT AUTONOMIE
- **101** contrats obsèques SOLLICITUDES

Prévention

- **10** ateliers de prévention des troubles de la voix

- Prévention des risques psychosociaux : **147** rendez-vous dans nos espaces d'accueil et d'écoute de Lille et Valenciennes, 32 participants à la formation « prévention des conduites suicidaires » et un projet pour la qualité de vie au travail à l'UVHC.
- De nombreuses interventions dans les domaines du bien-être, de l'hygiène alimentaire, de l'activité physique, du sommeil, de l'audition, de la vie affective et sexuelle, du don de sang et de la parentalité.



2016-2018 : les 42 membres

Tous les adhérents du groupe MGEN (MGEN et MGEN Filia) ont été appelés à voter pour renouveler partiellement les comités de section. Le nouveau comité de section du département du Nord a été installé le mercredi 27 avril, ainsi que le nouveau bureau départemental.

Les membres du comité de section sont élus pour six ans et renouvelés par tiers tous les deux ans. Ils peuvent être élus délégués à l'assemblée générale par les adhérents, lors de l'assemblée départementale.

Le comité de section a pour rôle de :

- participer au débat mutualiste et contribuer à l'expression locale des adhérents ;
- veiller à l'application des décisions politiques prises par les instances nationales ;
- veiller aux délégations de responsabilité et désignations représentatives ;
- organiser les temps démocratiques départementaux.



du comité de section

ATTIA Mohamed
 BECUWE Alexis
 BIREMBAUX Olivier
 BON Frédérique
 BOUREL Michel
 BREZE-RIALHE Georgia
 BROCHARD Martine
 BUSIN Marylise
 CANDELLIER Anne-Sophie
 CAPELLE-DEFAUQUET Chantal
 CATOEN Christine
 CIESIELSKI Patricia
 COUPEZ Francis
 DE BACKER Sylvie
 DELCOURTE Claire
 DENECCQUE Valérie
 DEVINCK Martine
 DORCHIES Stéphane
 DROMBY Martine
 DUC-MAUGÉ Anne
 FAYE Marc
 FRANCHOMME Marc
 HORNEZ Jacques
 HUTIN Martine
 LABY Olivier
 LAPÔTRE Jean-Luc
 LEBLANC Élisabeth
 LELONG Michel
 PETINIAUD Éric
 PITRE Mickaël
 REVAUX Thierry
 SCHUERMANS Michel
 STASINSKI François
 STOCKI Jean-Michel
 TACHEZ Jeanick
 THOMAS Lidwine
 VERSTRAETE Anne
 VINSARD Sylvie
 WAYMEL Luc
 WILLAUME Jérémy
 WINCKEL Marie-Pierre
 ZENOUDA Catherine

Le comité de section a procédé à l'élection du nouveau bureau comprenant quatorze membres.

LE NOUVEAU BUREAU DÉPARTEMENTAL

Martine DROMBY,
présidente
Chantal CAPELLE-DEFAUQUET,
vice-présidente déléguée
Francis COUPEZ,
vice-président
Olivier LABY,
vice-président
Sylvie DE BACKER,
secrétaire générale
Martine BROCHART,
secrétaire adjointe
Martine HUTIN,
trésorière générale
Élisabeth LEBLANC,
trésorière adjointe

MEMBRES :
 Stéphane DORCHIES
 Marc FRANCHOMME
 François STASINSKI
 Lidwine THOMAS
 Anne VERSTRAETE
 Sylvie VINSARD

MEMBRE DE DROIT :
 Mickaël PITRE

**MEMBRES À TITRE
 CONSULTATIF :**
 Anne-Sophie CANDELLIER
 Didier DELABRE
 Valérie DENECCQUE
 Jeanick TACHEZ



Autour de Martine Dromby, de gauche à droite : Élisabeth Leblanc, Martine Hutin, Olivier Laby, Francis Coupez, Martine Brochart, Chantal Capelle-Defauquet, Jeanick Tachez. Au deuxième rang : Valérie Denecque, Lidwine Thomas, Anne-Sophie Candellier, Marc Franchomme, François Stasinski, Didier Delabre, Sylvie De Backer, Stéphane Dorchies. Absents sur la photo : Mickaël Pitre, Anne Verstraete, Sylvie Vinsard.

Je prends ma santé en main, je consulte www.MMMieux.fr

Le groupe MGEN lance aujourd'hui la première version de sa plateforme de prévention santé en ligne. Il s'agit d'un outil destiné à ses quatre millions de personnes protégées. Cette plateforme propose de l'information, de l'actualité en matière de prévention et d'éducation pour la santé, des services et proposera bientôt aux patients porteurs de pathologies chroniques et à leur entourage des « communautés solidaires de patients ».

Pourquoi MMMieux.fr ?

Pour sans cesse avoir l'exigence d'apporter une réponse globale au bénéfice de la santé de chacun : être Mieux dans son corps, Mieux dans sa tête, Mieux dans sa vie.

« Un site santé parmi d'autres » ?

Au contraire. MMMieux.fr se veut être un média de la prévention et un coach de votre santé. Le site a pour objectif de donner à tous les moyens de prendre sa santé en main avec des dossiers attractifs (textes, vidéos, infographies, dessins, quizz...), régulièrement mis à jour. Il se veut aussi connecté à votre santé en apportant des informations adaptées par le biais d'un espace personnel.

Prendre soin de soi est un processus permanent.

MMMieux.fr continuera donc de s'enrichir et d'évoluer. Toutes les réflexions menées jusqu'à aujourd'hui viendront nourrir les versions ultérieures de la plateforme afin d'en compléter les services et de répondre toujours mieux aux attentes et besoins de tous.

Se sentir mieux dans sa vie, c'est maintenant et ça n'a pas de prix. N'attendez pas pour vous approprier la nouvelle plateforme de prévention santé du groupe MGEN : www.mmmieux.fr

MMMIEUX
CONNECTÉ À MA SANTÉ



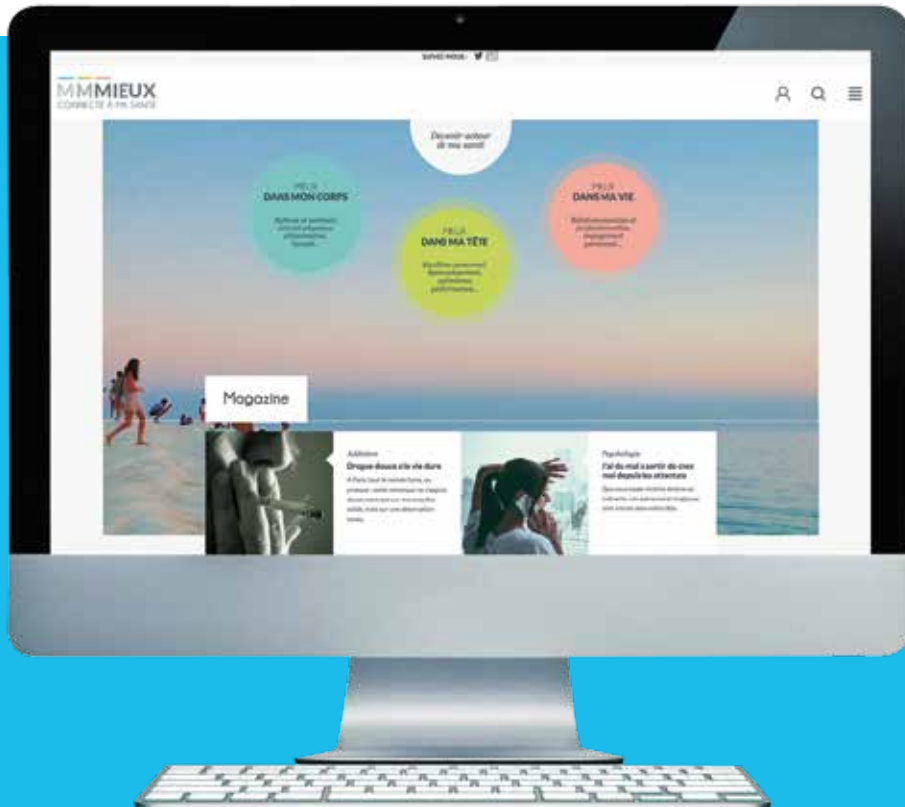
MIEUX
dans son corps



MIEUX
dans sa tête



MIEUX
dans sa vie



Zoom sur l'anxiété

L'anxiété est une émotion normale causée par une menace observée ou vécue, qui mène le plus souvent à une esquive de celle-ci. L'anxiété est une réaction à quelque chose qui fait peur, que l'on veut éviter et qui confronte à cette occasion à des émotions intenses.

Face à des événements identifiés, c'est parce que l'on s'inquiète de sa sécurité ou de celle de ses proches, qu'on évite de prendre des risques inconsidérés. Ce mécanisme naturel, qui se met en place dès la naissance, protège, aide à faire face, et a une vertu adaptative. L'anxiété disparaît normalement après l'événement, mais parfois, elle se manifeste de façon anormale, persiste au-delà ou en dehors des événements qui en étaient la cause ; c'est alors que l'anxiété devient pathologique et que l'on parle de maladie et de troubles.

Ces troubles ont des origines diverses, peuvent toucher chacun d'entre nous, malgré nous, et se manifestent sous des formes différentes, parfois de façon si importante, dans de si nombreux registres de notre vie, qu'ils représentent une gêne importante, voire handicapante pour conduire sa vie.

Les troubles anxieux peuvent disparaître ou diminuer grâce à un ensemble de démarches à visée thérapeutique et de développement personnel. Qu'ils se soient développés depuis longtemps ou non, ils ne sont pas une fatalité : on peut les traiter pour développer sa capacité à conduire sa vie, à affronter efficacement et sereinement ses aléas, accéder à une meilleure santé physique et psychique et améliorer son bien-être.

Des questions ? Besoin de conseils ? Retrouvez-nous vite sur le site !

LE BILAN DE SANTÉ, ... J'Y AI DROIT

Qu'est-ce qu'un bilan de santé ?

Il s'agit d'un examen personnalisé, adapté à votre âge, à vos antécédents familiaux, à une éventuelle pathologie, à vos habitudes de vie... C'est un moment où un point complet vous est proposé. C'est l'occasion de réaliser une démarche vous permettant de préserver votre capital santé. Durant deux heures trente d'échanges privilégiés, un questionnaire médical vous sera soumis. Il sera suivi d'un entretien sur votre mode de vie.

Celui-ci sera complété par des examens biologiques (prise de sang et analyse d'urines, examen dentaire si vous n'avez pas eu de consultation depuis plus de six mois.)

Lors de l'examen paramédical effectué par une infirmière, votre poids, taille et tension artérielle seront mesurés. Une évaluation de votre vue et de votre audition pourra être proposée le cas échéant.

A réception des différents résultats, le médecin rédige un bilan personnellement adressé au bénéficiaire. Si vous le souhaitez, votre médecin traitant pourra être destinataire du courrier.

Les bilans ne sont pas identiques pour tous : ils sont modulés dans leur contenu en fonction du sexe, de l'âge, des paramètres médico-sociaux et professionnels de chacun. Vous pouvez en bénéficier tous les cinq ans, mais la périodicité pourra être adaptée à chaque situation.

Qui peut bénéficier de ce bilan ?

Il est proposé à tous les assurés sociaux. Si votre sécurité sociale est gérée par une caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), il vous faudra la contacter. Si vous êtes assuré social MGEN, un seul numéro : le **36 76**.

Nous vous enverrons alors un document à compléter et vous indiquerons le lieu où vous serez reçu pour votre bilan.

**VOUS POUVEZ
ÉGALEMENT CONSULTER
AMELI.FR POUR PLUS
DE DÉTAILS**



UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE VOTRE EMPLOYEUR BIEN MOINDRE QUE CELLE DES EMPLOYEURS PRIVÉS :

- 50 % au minimum d'abondement de l'employeur dans les contrats collectifs d'entreprise
- 3 % à peine, selon votre administration !

UNE DISTORSION FLAGRANTE ET TOTALEMENT INACCEPTABLE DES DROITS DE CHAQUE CITOYEN DANS L'ACCÈS À L'AIDE PUBLIQUE.

Sur les 50 milliards de fonds publics dédiés à la complémentaire santé, seuls 50 millions sont réservés aux fonctionnaires, soit par an et par personne :

- 260 € pour les travailleurs indépendants
- 151 € pour les salariés du privé
- Moins de 6 € pour un agent public sur deux !

Agents publics, votre protection sociale est menacée !

Conscientes des menaces qui pèsent sur l'avenir de la protection sociale des agents publics, la Mutualité Fonction Publique (MFP) et les huit organisations syndicales représentatives de la Fonction publique ont lancé une grande action de mobilisation, pour lutter contre la logique en cours de marchandisation de la protection sociale et pour préserver les modèles solidaires construits depuis plus de 70 ans.

Depuis février 2016, une campagne d'information des agents et de leurs employeurs est menée sur le terrain afin de les sensibiliser aux risques encourus : éclatement de leur protection sociale globale, destruction des mécanismes de solidarité et conséquences sur leurs droits actuels. Des affiches et

dépliants sont diffusés sur tout le territoire sur les lieux de travail (cités administratives, mairies, collectivités territoriales, hôpitaux ...) ainsi que dans les sections d'accueil mutualistes.

L'objectif est de faire remonter les enseignements de cette mobilisation et les « messages terrain » auprès des pouvoirs publics et de les convaincre que les agents publics, actifs et retraités, sont des citoyens comme les autres face à la santé. Ils ont droit eux aussi à une protection sociale complémentaire financée pour partie par leur employeur public.

Nous avons tous besoin les uns des autres pour nous faire entendre ! Mobilisons-nous ! Parlons-en autour de nous !



Pour suivre la campagne, témoigner et retrouver la plaquette d'informations sur vos droits, rendez-vous sur : mfp.fr/mobilisationfonctionpublique

Retraité ou futur retraité ?

Vous êtes invités à participer au forum de la retraite active organisé par la MGEN le mercredi 15 juin de 14 heures à 18 heures

à l'Auberge de Jeunesse,
235, boulevard Paul Painlevé
à Lille.

Informations pratiques :

Métro ligne 2, station « Porte de Valenciennes » • Bus ligne Citadine 2, arrêt « Painlevé » • Parking Lille Grand Palais

➔ À 14 H 30

PARTICIPEZ À LA RÉUNION D'INFORMATION

animée par des intervenants du rectorat et de la MGEN portant sur :

- **votre dossier retraite** (constitution du dossier, versement de la pension, majoration, cumul emploi-retraite, départ à l'étranger, aides sociales...);
- **votre couverture en sécurité sociale et mutuelle.**

➔ De 14 heures à 18 heures

RENCONTREZ NOS DIFFÉRENTS PARTENAIRES

dans les stands et découvrez leurs propositions pour les loisirs, le sport, la détente et les activités bénévoles.

- Bénéficiez de conseils **pour votre couverture santé et prévoyance.**
- Réalisez un **dépistage auditif et optique gratuit** avec la Mutualité française.

➔ **Vous souhaitez reprendre ou commencer une activité sportive ? Rendez-vous au stand prévention MGEN pour des conseils personnalisés.**

INSCRIVEZ-VOUS À UN COURS DE TAI-CHI

Ces cours offerts par la MGEN se dérouleront en octobre dans les locaux de la section MGEN à Lille.



Merci de nous faire part de votre participation au forum par courriel à invitation59@mgen.fr ou en retournant le coupon ci-dessous.

FORUM DE LA RETRAITE ACTIVE / 15 JUIN 2016

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

N° de téléphone : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Adresse courriel :

- Je désire participer à la réunion d'information et aux animations
- Je serai accompagné(e) de □ personne(s)
- Je désire uniquement participer aux animations



Coupon à retourner sous enveloppe
non affranchie à :

MGEN
Libre réponse n° 98406
CS 30427
59021 LILLE CEDEX

Bien accueillir

Nous soignons
la qualité de la relation

- 1 Vous bénéficiez d'une prise de contact facilitée :
 - En agence, vous êtes accueilli par un conseiller disponible,
 - Vous disposez d'un numéro unique⁽¹⁾ pour joindre un conseiller spécialisé.



Bien communiquer

Nous vous informons
rapidement

- 2 Nous communiquons les modifications, les évolutions et les nouveautés liées à votre contrat sur notre site Internet et dans nos publications.
- 3 Vous pouvez consulter vos remboursements et contrats, gérer vos données personnelles et adresser vos demandes sur votre espace personnel Internet.

Bien réagir

Nous favorisons les réponses réactives

- 4 Nous vous adressons les documents justificatifs de l'adhésion à votre complémentaire santé **sous 10 jours**⁽²⁾.
- 5 Nous procédons à vos remboursements santé en **48h**⁽³⁾ si vous utilisez votre carte Vitale.
- 6 Nous apportons **une réponse immédiate**⁽⁴⁾ à toute demande de souscription d'assurance de prêt, réalisée lors d'un rendez-vous dans un de nos points d'accueil.

Bien accompagner

Nous facilitons la maîtrise
de votre reste à charge

- 7 Nous réalisons une étude personnalisée de vos prises en charge en **9 jours**⁽²⁾ pour les soins dentaires et l'hospitalisation⁽⁵⁾, et en temps réel dans le réseau optique agréé.
- 8 Nous mettons à votre disposition un réseau de professionnels de santé conventionnés ou agréés pour une meilleure maîtrise de vos dépenses.

Bien suivre

Nous privilégions
l'écoute et l'anticipation

- 9 Nous répondons sous **12 jours**⁽²⁾ à vos demandes de clarification et/ou réclamations.
- 10 Nous évaluons annuellement votre satisfaction.



Le groupe MGEN a obtenu sa certification Afnor en octobre 2014. Son référentiel inclut 10 engagements de service concrets et vérifiables permettant de garantir à chacun un niveau de qualité élevé, à chaque étape de la relation.

mgen.fr

Mutuelle Santé
Prévoyance
Autonomie
Retraite

(1) Uniquement en métropole. Coût d'un appel local depuis un poste fixe, hors coût éventuel de l'opérateur. (2) Délai indiqué en jours calendaires. (3) Hors délais bancaires. Délais indiqués en heures/jours calendaires. (4) Réponse immédiate (accord ou nécessité d'une étude complémentaire), sous condition de pièces complètes jointes à votre dossier, et d'enregistrement de vos données de souscription par votre conseiller. (5) Sous réserve de réception de l'ensemble des éventuelles pièces justificatives nécessaires pour mener l'étude personnalisée.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.